# Conseil Municipal de Ligny le Ribault Procès-verbal du 29 juillet 2025



L'an 2025, le 29 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-LE-RIBAULT s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DURAND-GABORIT Anne, Maire, en session ordinaire

<u>Présents</u>: Mmes: DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, FRANC Florence (arrivée à 19h20), KAKKO-CHILOFF Anne, OLIVIERI-VALOIS Elisabeth, VALIOT Tatiana, MM: BERTRAND Nicolas, DURANT DES AULNOIS Dominique, GOUBERT Alex, THEFFO Jean Marie, VALLICCIONI Marc, VAN HILLE Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : MINIERE-GAUFROY Claire à Mme DURAND-GABORIT Anne, SOULIER Patricia à Mme VALIOT Tatiana, M. FOUGERET Eric à Mme DRUPT Dominique

Nombre de membres : Afférents au Conseil municipal : 15 - Présents : 12

A été nommé(e) secrétaire : Mme VALIOT Tatiana

A l'unanimité l'ensemble des membres valide le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2025

#### **ORDRE DU JOUR:**

- 1. Leg à la commune
- Travaux des entrées de bourg (suite du dossier):
- Présentation des offres
- Emprunt et décision modificative (selon avancement des dossiers)
- 3. Création nouveau site internet communal

## 1. Leg à la commune

#### Délibération 2025-043

LEG à la commune de Madame Pasquier : Estimation du bien - 2025-043

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite du décès en janvier 2025 de Madame Ginette Pasquier, habitante de Ligny-le-Ribault, Maître VIVANT, notaire à La Ferté-Saint-Aubin, a pris contact avec la mairie afin de l'informer de l'ouverture de sa succession.

Dans le cadre de cette succession dont Maitre VIVANT a la charge, un testament daté de janvier 2018 a été retrouvé. Par ce testament, Madame Pasquier a désigné comme légataire universel l'Institut Gustave Roussy, et a expressément chargé cet institut de délivrer à la Commune de Ligny-le-Ribault, à titre de legs, l'intégralité de son patrimoine immobilier.

La commune est donc légataire à titre particulier du patrimoine immobilier de Madame Pasquier.

L'acte de notoriété a été établi le 23 juillet dernier, sur convocation du notaire et en présence d'un huissier de justice, de la famille et de Madame le Maire.

Les formalités suivantes doivent être réalisées par le notaire : envoi de la copie authentique du testament au Tribunal judiciaire, parution au BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales), parution dans un journal officiel.

Afin de préparer les projets d'actes avec l'Institut Gustave Roussy, il est demandé à la mairie de faire procéder à une estimation du bien immobilier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à :

- Faire réaliser l'estimation du bien immobilier,
- Transmettre les éléments au notaire en charge de la succession.

## A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

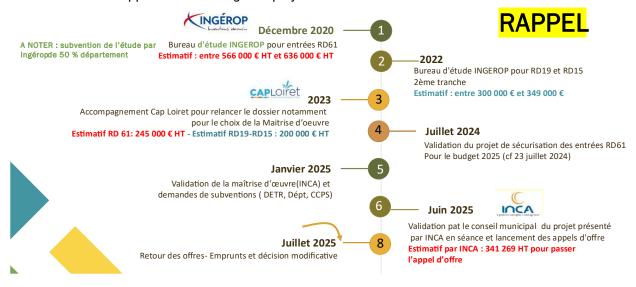
Arrivée de florence Franc à 19h20

## 2. Travaux des entrées de bourg (suite du dossier):

#### Délibération 2025-040

## Choix de l'entreprise pour les travaux de sécurisation des entrées de bourg - RD61

## Madame le Maire rappelle la chronologie du projet :



#### Modalité du marché

Concernant le marché pour le choix de l'entreprise, Madame le Maire rappelle, qu'il est soumis aux dispositions du Code la Commande Publique.

Elle rappelle que l'estimation prévisionnelle des travaux par INCA est de 341 269.00 HT soit 409 522.80 € TTC Madame le Maire indique que la publication officielle sur la plateforme des marchés publics AWS et la publication dans la république du Centre ont eu lieu le 26/06/2025. La date limite de remise des offres a été légalement fixée au mercredi 16 juillet 2025 à 12 h 00.

A noter qu'il y a eu

- 8 retraits de dossiers
- 2 entreprises ont transmis leur offre dématérialisée dans les délais impartis.
- 1 entreprise s'est excusée: EIFFAGE ROUTE

## Le résultat à l'ouverture a été le suivant :

Entreprises	Montant en € HT	Montant en € TTC
EUROVIA CENTRE LOIRE	347 000.00	416 400.00
TPVL	367 397.00	440 876.40

Après examen des pièces administratives de l'ensemble des candidatures, Ces dernières sont recevables.

## Analyse des offres

Le classement des offres est le suivant, en tenant compte des critères annoncés dans le règlement de consultation.

- la valeur technique des prestations (60 %)., le prix des prestations (40 %).

Le tableau ci-dessous récapitule les notes obtenues par les candidats pondérées du coefficient prévu pour les deux critères. **Cela permet d'obtenir la note finale.** 

Entreprises	Note pondérée valeur technique des prestations	Note pondérée prix des prestations	Note finale	Classement
EUROVIA CENTRE LOIRE	12.00	8.00	20.00	1er
TPVL	11.40	7.56	18.96	2ème

## Négociations et choix

Comme le permet la procédure et conformément à l'article 4.2 du règlement de Consultation « A la suite de cet examen, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec tout ou partie des entreprises ». Au vu des résultats, le maître d'ouvrage a décidé de négocier avec EUROVIA CENTRE LOIRE sa meilleure offre financière.

	Montant en € HT	Montant en € TTC
Offre initiale	347 000.00	416 400.00
Offre négociée	344 500.00	413 400.00

Suite à l'analyse des offres réalisées et à la négociation, Inca propose de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE, pour un montant de 344 500 € HT, soit 413 400 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- Approuve le choix de l'entreprise EUROVIA pour la réalisation des travaux de sécurisation des entrées de bourg RD61.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents au marché et à engager les crédits nécessaires conformément au budget voté.

A la majorité (pour : 14 - contre : 0- abstentions : 1(E. OLIVIERI-VALOIS))

## 2. Travaux des entrées de bourg (suite du dossier) :

#### **Emprunt**

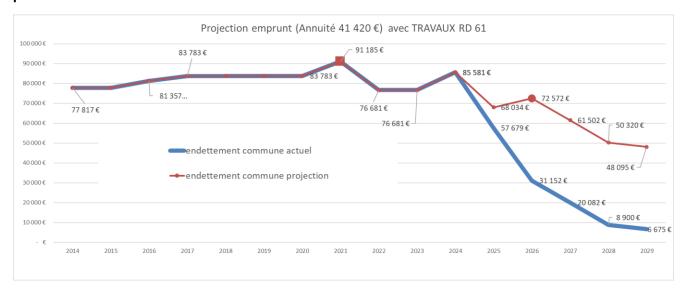
Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt pour financer ce projet : 5 banques ont été sollicitées et 3 propositions ont été faites : :



Le tableau sur l'endettement de la commune avec une simulation d'un emprunt pour la RD61 est projeté

Année emprunt	DENOMINATION EMPRUNTS	montant de l'emprunt		rots /	10th	101	1678	1502 /	1680 /	161	1682 /	16t3	TOTAL STATE OF THE
	BUDGET COMMUNAL												
2006	EMPRUNT MDB	120 000 €	8 413 €	2 103 €									
2006	AMENAGT RUE DU G. LECLERC	250 000 €	17 934 €	8 967 €									
2013	RENOVAT° HERMIQUE ECOL	150 000 €	11 250 €										
2019	EPAREUSE	19 200 €	2 743 €	2 743 €	2 743 €								
2019	TRACTEUR	57 000 €	8 439 €	8 439 €	8 439 €								
2024	CAMION	40 000 €	8 900 €	8 900 €	8 900 €	8 900 €	6 675 €						
2024	RD61 10 ans	350 000 €	10 355 €	41 420 €	41 420 €	41 420 €	41 420 €	41 420 €	41 420 €	41 420 €	41 420 €	41 420 €	
	TOTAL			72 572 €	61 502 €	50 320 €	48 095 €	41 420 €	41 420 €	41 420 €	41 420 €	41 420 €	

## Ainsi qu'un graphique représentant l'endettement avec et sans l'emprunt pour le projet des entrées de bourg est présenté :



## Délibération 2025-041

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-3 et suivants relatifs aux emprunts des collectivités,
- Considérant la nécessité de financer la sécurisation et l'aménagement des entrées de bourg sur la RD61
- Vu l'exposé précédemment présenté
- Considérant la proposition de la Caisse d'Épargne pour la mise en place d'un emprunt,

## Après en avoir délibéré,

#### Décide à la majorité :

D'autoriser Madame le Maire à contracter auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt d'un montant de **350 000 €** destiné à financer la sécurisation et l'aménagement des entrées de bourg sur la RD61

L'emprunt sera consenti aux conditions suivantes :

o Montant: 350 000 €
o Durée: 10 ans
o Taux fixe: 3,39 %
o Annuité: 41 413, 76 €

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt. D'inscrire les crédits nécessaires au remboursement de cet emprunt au budget de la collectivité pendant toute la durée du prêt.

A la majorité (pour : 14 - contre : 0- abstentions : 1(E. OLIVIERI-VALOIS))

## 2. Travaux des entrées de bourg (suite du dossier) :

## Décision modificative

Délibération 2025-042

Vu les notifications des subventions sollicitées en janvier 2025, Pour mémoire :

	Subventions		
Financeurs	Sollicité	notifié	
Etat =>DETR/DSIL	79 525.50 €	53 017.00 €	
Département du Loiret (Volet 3 )	53 017.00 €	40 000.00 €	
Fonds de concours CCPS	30 000.00 €	30 000.00 €	

Vu le retour des appels d'offres concernant les travaux d'aménagement des entrées de bourg sur la RD 61(délibération 2025-040)

Vu les propositions bancaires reçues ainsi que la validation de l'emprunt (délibération 2025-041), Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les inscriptions budgétaires par une décision modificative sur le budget principal :

il est proposé de réaliser les écritures suivantes :

	Dépenses	Inscrit AU BP 2025	mouvement de crédits	BP + DM	
1641	emprunt en euros	capital emprunts	54 735 €	8 000 €	62 735€
2152	Installation de voirie	Travaux RD61	295 000 €	117 500 €	415 000 €
203	Frais d'études et frais d'insertion Maître d'oeuvre RD61		25 000 €	5 000€	30 000 €
		TOTAL DEPENSES		130 500 €	
	Recettes i	nvestissement	Inscrit AU BP 2025	mouvement de crédits	BP + DM
1641	emprunts en euros	recette emprunts banque	115 000 €	170 000€	350 000 €
1321	Etat (DETR)	RD 61 Sécurisation entrées de bourg	79 526 €	- 26 500 €	53 000 €
1323	Département (Volet 3)	RD 61 Sécurisation entrées de bourg	53 000 €	- 13 000 €	40 000 €
13251	CCPS (fond de concours)	RD 61 Sécurisation entrées de bourg	30 000 €	- €	30 000 €
		TOTAL RECETTES		130 500 €	

A la majorité les membres autorisent Madame le Maire à réaliser cette décision modificative

A la majorité (pour : 14 - contre : 0- abstentions : 1(E. OLIVIERI-VALOIS))

#### 3. Création nouveau site internet communal

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Theffo, en charge de la commission communication, celui-ci précise qu'onze candidats ont proposé une offre pour le renouvellement du site internet de la commune. Vu les candidatures, seulement 5 offres sont recevables.

Monsieur Nicolas Bertrand indique qu'il aurait été intéressant de recruter un étudiant en alternance en master communication par exemple pour réaliser ce travail afin de participer à la formation de jeunes.

Madame le Maire et les membres du conseil répondent que ce type de projet nécessite un suivi après la création, un étudiant n'est pas là de manière pérenne. Enfin elle précise que la mairie participe à la formation en recevant de nombreux stagiaires que ce soit tant au service administratif, scolaire ou technique.

Il est proposé de délibérer

## Refonte du site internet communal - choix de l'entreprise

Délibération 2025-044

Vu le travail de la commission « Communication » sur la création du site internet de la commune,

Vu le montant inscrit de 7 000 € TTC au Budget Primitif 2025,

**Vu** la présentation des offres reçues et analysées par la commission en charge du dossier,

Considérant que 5 offres recevables ont été analysées :

Entreprise	Localisation
ISF - FLAMINGO	BLOIS (41)
UTOPIA CONSULTING	CELLETTES (41)
MICRO DEV	OUZOUER-LE-DOYEN (41)
ADS-COM	ORLÉANS (45)
CONCORDANCES	ORLÉANS (45)

**Après examen**, il est proposé de retenir l'entreprise **UTOPIA CONSULTING** pour un montant de **5 935,60 € TTC** pour la refonte du site internet de la commune.

Un forfait annuel de maintenance, hébergement et assistance de 576 € TTC est à prévoir à partir de la deuxième année, la première étant offerte.

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, à la majorité avec 2 abstentions ( N.BERTRAND , E. OLIVIERI-VALOIS), de valider le choix de l'entreprise UTOPIA CONSULTING ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'offre et tout document afférent à l'exécution de ce marché.

## A la majorité (pour : 13 - contre : 0- abstentions : 2 (E. OLIVIERI-VALOIS - N BERTRAND))

#### Pharmacie:

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la pharmacie de Ligny le Ribault a transmis un courrier de demande de soutien concernant le projet du gouvernement d'abaisser à 20/25 % le plafond des remises sur les médicaments génériques.

En effet ces mesures impacteront directement les pharmacies et principalement les officines en milieu rural, ces remises représentant des ressources essentielles au fonctionnement des pharmacies.

Madame le Maire indique que cette demande a été remontée auprès de l'AML du Loiret afin qu'une action sur le département soir réalisée en effet plusieurs communes du département sont concernées.

#### Gibelotte:

Monsieur Theffo informe que le prestataire réalisant la gibelotte a changé, en effet ce dernier ayant cessé son activité, « Flamingo » qui est le service illustration et réalisation d'ISF imprimerie, notre imprimeur actuel a pris le relais. Le format restant identique.

Madame le Maire remercie l'ensemble des membres de leur présence et lève la séance à 20h40

Le Maire, Anne DURAND-GABORIT Secrétaire de séance Tatiana Valiot